

01 déc 2016 -11:29

Résultats de l'enquête nationale belge sur l'évolution des conditions de travail et 20 ans de la Loi bien-être

Ce 1er décembre, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale organise un colloque sur les 20 ans de la Loi du bien-être et sur l'évolution des conditions de travail en Belgique.

Environ 21% des travailleurs belges ont été confrontés, dans les trois dernières années, à une restructuration ou à une réorganisation du travail. Environ 15% admettent qu'ils ont peur de perdre leur emploi dans les 6 mois.

C'est une des données qui ressort de l'analyse des données belges sur les conditions de travail, recueillies par EUROFOUND (EWCS 2015). L'impact de la crise se marque donc dans les réponses des 2500 travailleurs belges qui ont été interrogés dans le cadre de cette étude européenne. Depuis 1990, l'enquête européenne réalisée par Eurofound (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail) propose une vue d'ensemble sur les conditions de travail en Europe.

La Direction de la recherche sur l'amélioration des conditions de travail (DiRACT) du SPF Emploi a commandité un projet de recherche sur l'analyse des données du volet belge de cette enquête. Une équipe de chercheurs de la KUL, de l'Ulg, de la VUB et de la FTU-Namur s'est donc penché sur l'impact du travail sur la santé (notamment par rapport aux risques psychosociaux et aux troubles musculo-squelettiques), sur la problématique des travailleurs âgés et la soutenabilité du travail, sur la problématique des restructurations, du travail précaire et des travailleurs plus vulnérables.

Sur base d'un ensemble de 22 indicateurs, la recherche a permis de classer les travailleurs belges en 6 catégories selon la qualité de leurs conditions de travail : 34% ont un job de qualité bonne à excellente, 27% ont un job de faible qualité avec de nombreuses contraintes, les 39% restants se situant entre les deux.

Vous trouverez les résultats de cette recherche sur [notre site web](#).

20 ans de la Loi bien-être au travail

La loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail fête ses 20 ans en 2016. Cette loi a constitué un véritable tournant dans la prévention des risques professionnels. Tout au long de ces 20 ans, la législation a évolué. Elle essaye de suivre et de s'adapter au mieux aux nombreuses et rapides transformations du monde du travail.

Dans ce même cadre, le SPF Emploi a organisé un concours photo sur les médias sociaux en invitant les internautes à partager une photo sur un thème lié au bien-être au travail. Une douzaine de clichés ont ainsi été [partagés](#).

Le colloque de ce 1er décembre clôture cette année de réflexion sur l'importance de cette législation. Il permet également de débattre d'une part sur l'automatisation et l'intensification des conditions de travail et d'autre part sur le travail précaire.

Contact

Responsable de la Direction de la Recherche sur l'Amélioration des Conditions de Travail (DIRACT)

Alain Piette, Ergonome Européen (Eur.Erg.)

Tél: +32 (0) 2 233 46 28

GSM +32 (0) 475 80 29 20

email: alain.piette@emploi.belgique.be

Attaché à la DG Humanisation du travail, Focal point de l'agence européenne en santé et sécurité au travail (EU-OSHA)

Frank Dehasque, attaché

Tél: +32 (0) 2 233 42 28

Email : Frank.DEHASQUE@werk.belgie.be

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

02 233 41 11

<http://www.emploi.belgique.be>

Anne-Cécile Wagner

Attachée Direction de la communication

0494 69 32 01

anne-cecile.wagner@emploi.belgique.be

Sandy Deseure

Diensthof Directie van de communicatie

0485 83 70 57

Sandy.deseure@werk.belgie.be